



CONSEIL LOCAL FCPE

Chez monsieur Denis Guyard
9, Square des Genêts
78114 Magny Hameaux

Hôtel de ville
M Jacques Lolloz
1, Place Pierre Bérégovoy
78114 Magny-les-Hameaux

Magny, le 7 décembre 2008

Monsieur le Maire,

Faisant suite au travail d'audit de la société Scoping, présenté en réunion publique du mercredi 3 décembre 2008 et en particulier à ses conclusions, le conseil local FCPE de Magny les Hameaux, souhaite proposer aux élus une solution pour la reconstruction du groupe scolaire Debussy.

Comme vous l'avez expliqué très clairement, monsieur le Maire, cette reconstruction doit prendre en compte les contraintes suivantes :

- Engager un moindre coût financier (Recettes en décroissances de la CA)
- Une prise en charge du coût par la communauté d'agglomération
- Répondre aux critères de sécurité absolue pour nos enfants et pour le personnel enseignant & technique
- Maintenir sur Cressely la médiathèque très fréquentée par les Magnycois.

Par ailleurs, les deux rapports d'expertises relatifs à l'état des bâtiments Debussy ont mis en évidence les éléments suivants :

- Les rapports des sociétés Norisko et Scoping, n'ont révélé dans leurs conclusions respectives, aucun « péril » immédiat.
- L'ensemble du bâtiment qualifié de vétuste, ne pose de véritable problème que sur la toiture qualifiée « d'impraticable et insécurisée », mais ne pointant aucun risque d'effondrement (Scoping page 23)
- Les désordres constatés à l'intérieur du bâtiment sont minimes (Scoping page 34) le matériel technique est bien entretenu et fonctionne en l'état (Scoping page 35).
- Le rapport financier de Scoping (3.385 millions d'euros pour une rénovation complète de l'ensemble du bâtiment Debussy et de la Médiathèque) ne correspond pas à la demande faite par les parents lors de la réunion publique du 30 septembre 2008, qui ne souhaitaient qu'une estimation du coût financier des travaux nécessaires à la poursuite de l'enseignement dans les locaux existants de l'école Debussy et ce afin d'éviter l'installation de préfabriqués.

Le conseil local de la FCPE, avec pour objectif sans équivoque de concilier au mieux les intérêts pédagogiques des élèves, l'attente des parents et des contribuables Magnycois souhaite, après en avoir délibéré et pris en compte les contraintes ci-dessus mentionnées, proposer la solution alternative suivante.

Contexte :

- La toiture de l'école Maternelle est la plus endommagée, comme le montre cette photo (extraite de Google Earth) et les photos contenues dans le rapport d'audit.
- Les effectifs actuels de la maternelle Debussy ne permettent l'ouverture que de deux classes
- Les bâtiments de la maternelle Francis Jammes peuvent accueillir sans travaux les deux classes supplémentaires de maternelle.

Solution proposée :

Fermeture à la rentrée 2009 de l'école maternelle et regroupement pour la durée de la reconstruction, des maternelles Debussy et Jammes dans les locaux de Jammes.

Rénovation a minima de la partie primaire pour 3 ou 4 ans selon les directives des rapports Norisko et Scoping, sans remplacement de la toiture, mais en appliquant les dernières techniques de pulvérisation de pigments anti-corrosion sur toiture galvanisée (ce qui est le cas de l'école Debussy) ne nécessitant ni la dépose du toit, ni le changement des faux plafonds (techniques pratiquées par diverses sociétés comme « Flexcoat » par exemple).

Maintien des primaires et de la médiathèque dans leurs locaux actuels.

Lancement immédiat par le groupe de travail et avec la CASQY de l'étude en vue de la reconstruction du groupe scolaire Debussy sur le terrain actuellement occupé par l'école maternelle.

Cette solution est bénéfique à quatre titres :

Financièrement :

- **Economie de l'investissement de 2.5 millions d'euros** dans des préfabriqués
- **Economie du coût des travaux de conversion** des locaux de Jammes en locaux « primaires »
- **Economie du coût d'aménagement** (parking, feux tricolores...) des abords du groupe scolaire Jammes/Weiss
- **Cette solution permet de ne pas faire dépenser à la communauté d'agglomération 160% du prix d'une école** (préfabriqués et reconstruction)

Pédagogiquement :

- **Les élèves de la primaire Debussy ne changent pas d'école.**
- **Pas de risque d'augmentation du nombre d'élèves par classe**, inévitable avec la nouvelle politique gouvernementale de réduction des coûts.
- **Continuité du travail de « tutorat » maternelle primaire**, sur le groupe Jammes/Weiss
- Plus d'école maternelle de deux classes.

Pratiquement :

- **La médiathèque reste à l'emplacement actuel** en attendant la reconstruction définitive de la médiathèque-ludothèque dont la commune a besoin.
- **Economie d'aménagement des locaux EADS** pour accueillir la médiathèque.
- Préservation de l'équilibre du vieux quartier de Cressely.
- **On évite l'augmentation substantielle des déplacements sur la zone de la rue Hodebourg** (destinée aux déplacements doux) ainsi que sur la rue de la Gerbe d'or, cette dernière n'étant actuellement pas en état de recevoir un tel trafic.

Durablement :

- Cette solution permet **d'envisager sereinement la reconstruction du groupe scolaire Debussy.**
- **Confirmer la construction d'une école « exemplaire » en terme de développement durable** et donc de pouvoir générer des économies récurrentes en termes de charges pour la commune (avantage que ne posséderont pas les préfabriqués, surtout s'ils sont amenés à être maintenus en place).

Comme vous en conviendrez monsieur le maire, notre proposition permet de faire converger les contraintes énoncées (sécurité, économies, etc..) et de satisfaire l'objectif attendu en limitant les risques de non reconstruction liés à la situation financière de la Communauté d'Agglomération, contrainte qui nous a, par le passé, privés de la reconstruction d'une cuisine centrale.

Notre proposition ne pourra bien évidemment aboutir qu'avec votre appui en qualité de 1^{er} vice-président de la communauté d'agglomération, pour négocier avec Monsieur le président Cadalbert un fond de concours pour la remise en état de la partie primaire, considérant que l'économie de la phase de préfabriqué engendré est de nature à participer à l'atteinte des objectifs financiers de la communauté d'agglomération (tels que vous les avez décrits en préambule de la réunion publique du 3 décembre), ceci dégageant le budget communal du montant des rénovations.

Espérant monsieur le Maire que vous considérerez cette solution avec toute l'attention nécessaire, nous souhaitons vivement que cette dernière soit débattue prioritairement lors de la première réunion du groupe de travail du mardi 9 décembre prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations distinguées.

Denis Guyard
Président du conseil local FCPE.

